



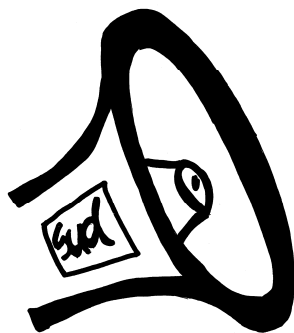
CAP locale du Mardi 24 février 2009

Mouvement de mutations des agents d'administration du 1er avril 2009 :

MUTATIONS

DES AGENTS D'ADMINISTRATION :

CE N'ETAIT PAS UN MARDI GRAS !



L'administration n'a proposé que 2 mouvements de mutations internes, au delà des 6 arrivées dans notre département.

La CAP locale des agents d'administration réunie le 24 février pour examiner le mouvement de mutations du 1^{er} avril 2009 a duré 2h30 pendant lesquelles les élus SUD et CGT ont bataillé en vain pour imposer un mouvement plus ample dès cette échéance du 1^{er} avril.

Néanmoins nous avons obtenu de la direction locale un certain nombre d'engagements en vue du mouvement du 1^{er} septembre sur lesquels nous serons particulièrement vigilants le moment venu.

SUD a rappelé les engagements du TPG, Président de la CAP locale, lors d'une précédente réunion de cette instance. Il y indiquait qu'une collègue était « *assurée d'obtenir sa mutation au cours du premier semestre 2009 si ses desiderata recouvr[ai]ent des vacances d'emplois* », ce qui était en l'occurrence le cas, l'agent ayant d'ailleurs élargi depuis lors ses demandes. Pourtant la direction locale n'a pas proposé la mutation de cet agent lors du mouvement du 1^{er} avril. Suite à notre intervention, compte tenu du rappel du procès verbal de cette précédente CAP et des éléments que nous avons déjà évoqués lors de celle-ci et d'une autre réunion de la CAPL (voir nos comptes-rendus des CAPL des 6 mars 2008 et 30 juin 2008), le TPG s'est engagé à ce que cette collègue ne demeure « *pas longtemps dans la même situation* ». Une reconnaissance de sa qualification induite par la formation que cet agent a été chargée de donner à l'adjoint de catégorie B de son service ou sa mutation au 1/9/09 ont été explicitement évoqués par l'administration. Nous veillerons à ce que la situation de cet agent évolue effectivement d'ici le prochain mouvement de mutations.

SUD a insisté sur la détérioration des conditions de travail dans les services provoquant l'augmentation du stress (parfois facteur aggravant d'un état de santé préexistant) en lien avec la réduction des effectifs et les interrogations de certains collègues sur le devenir des missions qu'ils exercent dans le cadre des restructurations en cours ou annoncées. De telles situations sont de plus en plus à l'origine de demandes de mutations. Certains agents inscrivent d'ailleurs celles-ci dans le cadre de la reconnaissance de leur expérience professionnelle qui pourrait servir dans d'autres services de la gestion publique dont les missions évoluent parallèlement à celles de leur service d'origine.

Nous avons alerté la direction locale sur 3 dossiers où l'état de santé des agents est en jeu. (Le nombre des CLM est d'ailleurs en constante progression dans une population où la moyenne d'âge, faute de recrutements, s'élève.) Pour l'un de ces dossiers, un certificat du médecin de prévention appuyait même la demande de l'agent. Dans ce cas, l'administration qui n'a finalement pas prononcé la mutation de l'agent (elle a évoqué une réception tardive du certificat) s'est engagée à examiner préalablement, avec le chef de poste concerné, une réorganisation interne répondant aux attentes de l'agent et au diagnostic du médecin de prévention. A défaut, elle s'est engagée à muter l'agent au plus tard au 1^{er} septembre 2009 en satisfaisant par la même occasion une autre demande de mutation, le remplacement de ce dernier agent dans sa trésorerie de départ pouvant être aisément assuré dans un proche avenir selon la parité administrative. Une anticipation de ce mouvement n'a pas été exclue par la direction locale. **En tout état de cause, nous resterons vigilants d'ici la prochaine CAP locale de mutations à ce que la situation de cet agent, soutenu dans sa démarche par le médecin de prévention, évolue favorablement. Pour notre part, il était possible d'organiser un mouvement de mutations la satisfaisant dès le 1^{er} avril.**

Pour le même poste, nous avons obtenu un même engagement à ce que la situation d'une collègue chargée de la caisse soit réexaminée lors de la CAP locale abordant les mouvements de mutations au 1^{er} septembre 2009, invoquant les contraintes horaires au regard de la situation familiale de l'intéressée, notre inquiétude sur l'évolution de son état de santé et la réalité d'un service d'accueil passé de 4 à 2 agents, bientôt un. S'il n'a pas là non plus donné satisfaction à la demande de l'agent alors que le mouvement nous apparaissait possible, le TPG a annoncé une visite prochaine dans ce poste où il entend évoquer la mutualisation de l'accueil avec la trésorerie mitoyenne.

Conscient des difficultés de gestion des sous-effectifs croissants, SUD Trésor a renvoyé l'administration à sa responsabilité en dénonçant à nouveau la politique de suppressions massives d'emplois de fonctionnaires. Au regard du peu de mutations internes (2 en tout) alors que 6 agents d'administration arrivaient dans le département (un agent ayant renoncé à sa mutation pour la Moselle), SUD Trésor s'est prononcé contre le mouvement du 1^{er} avril 2009. Nous avons rappelé qu'il ne s'agissait évidemment pas de nous prononcer contre les agents mutés. En ce qui concerne les engagements pris par la direction locale en vue du mouvement du 1^{er} septembre, SUD Trésor se prononcera sur leur réalisation lors de la CAP locale qui examinera le mouvement de mutations en question.

Vote :

Pour : Administration, FO

Abstention : CFDT

Contre : SUD, CGT

Le TPG a annoncé la tenue le 23 mars 2009 d'une CAP locale sur les SIP.

Motion SUD Trésor Moselle

Alors que le nombre non négligeable d'arrivées dans le département devrait à nos yeux permettre de réaliser un certain nombre de mouvements de mutations en interne et permettre de répondre favorablement à des demandes anciennes, notamment de rapprochement de domicile et de rapprochement familial, SUD Trésor entend rappeler le rôle de la CAP locale dans le cadre du calendrier prévisionnel de déploiement des SIP communiqué par la DGFIP (Château Salins et Sarrebourg étant programmés en mars-avril 2009 d'après ce document).

Comme cela a été réaffirmé lors du groupe de travail DGFIP du 9 février 2009 par le représentant du Directeur Général, les affectations sur les SIP devront se faire sur la seule base du volontariat. Nous dénonçons néanmoins la restriction que constituera de fait la nécessité pour les agents concernés de motiver leur refus même si cette motivation ne devra pas s'opposer à ce refus. Nous pouvons craindre en effet à cette occasion quelques « aimables pressions » sur les agents concernés.

Une circulaire précisera prochainement les règles d'affectation sur les SIP, notamment la recherche au besoin de solutions départementales dans le cadre de la CAPL, et l'abandon du blocage de 2 ans sur le poste avec droit de retour dans la commune d'origine après examen en CAPL. SUD Trésor réaffirme ici la nécessité que la CAP locale soit saisie lors de toute affectation sur un futur SIP.



Si vous le souhaitez, pour vous aider dans la réalisation de vos demandes de mutations et vous permettre éventuellement de faire des choix tout à la fois au plus proche de vos besoins ou de vos envies et d'avoir un aperçu de la situation des emplois et effectifs dans les différents postes du département, en vue du prochain mouvement de mutations, nous tenons à votre disposition LE TABLEAU DETAILLE de la situation des effectifs au 1^{er} février 2009 suivie des mouvements enregistrés et des demandes non satisfaites lors des CAP du 24 février. CONTACTEZ NOUS à : sudtresor.057@dgfip.finances.gouv.fr ou à sud-tresor.moselle@orange.fr. Nous vous l'adresserons.

Vos élus SUD Trésor en CAP locale :

Patrice LAURRIN, titulaire
☎ : 03.87.38.68.59. ou 06.81.19.69.29.

Pascale WEISSE-ROY, suppléante
☎ : 03.87.38.69.38.